

Initiatives ministérielles

M. Cooper: Monsieur le Président, je tiens à préciser qu'à titre de secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre, j'appuie ce dernier, à l'instar de mes collègues. Nous l'appuyons parce que nous faisons confiance à son mode de gestion des travaux et à ses méthodes pour faire progresser de façon soutenue un programme législatif qui reflète les préoccupations et les objectifs du gouvernement.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui dans le débat sur la motion du ministre d'État chargé de la Privatisation et des affaires réglementaires visant à l'attribution de temps et à l'imposition de la clôture sur le projet de loi autorisant la privatisation de Petro-Canada.

Le gouvernement parle d'attribution de temps. Nous, dans l'opposition, appelons cela clôture. C'est un bien vilain mot. C'est historiquement un terme méprisable qui signifie que beaucoup des députés qui voudraient exprimer leur vue sur un projet de loi n'en auront pas la possibilité à l'étape à laquelle s'applique l'attribution de temps. Ces députés défendent des intérêts locaux et régionaux. Ils ont tous leur point de vue sur la mesure législative et ils devraient avoir le droit de participer aux débats sur tous les projets de loi au nom de leurs électeurs.

La clôture et l'attribution de temps leur retirent ce droit, ces mesures abrègent le débat qui est essentiel dans l'examen d'un projet de loi. La clôture et l'attribution de temps sont des instruments radicaux et les Canadiens ont droit à des explications de la part du gouvernement lorsqu'il y recourt. Ils devraient demander ces explications, ce que je fais en leur nom. Je veux savoir pourquoi le gouvernement invoque l'attribution de temps ou clôture à ce moment-ci.

Il n'a pas donné de motifs. Il juge que la procédure parlementaire est trop lourde pour lui. Pourquoi veut-il exclure des députés du débat sur ce projet de loi que nous estimons très important? Quels sont ses motifs? Pourquoi une telle hâte?

Je suis curieux parce que la semaine dernière, tout de suite après les trois premiers discours, le ministre chargé de la Privatisation a proposé une motion d'attribution de temps. Pourquoi cette hâte? Après cet affront de la semaine dernière, le gouvernement récidive cette semaine sans avoir donné d'explications. Le gouvernement soutient qu'il est impossible de parvenir à une entente, mais ce que nous avons vu à la Chambre la semaine dernière démontre qu'il n'a pas essayé très fort.

M. McDermid: Monsieur le Président, je regrette d'interrompre mon ami le porte-parole en matière de privatisation, mais j'aimerais qu'il soit précis dans ses observations. J'ai déposé une motion qui constituait un avis, monsieur le Président.

M. Milliken: Ce n'est pas un recours au Règlement.

M. McDermid: Je fais actuellement un rappel au Règlement; vous ne pouvez pas en faire un en même temps. Monsieur le Président, j'ai déposé une motion avisant que je comptais procéder à l'attribution de temps. En fait, je ne l'ai pas fait. Je voudrais que le député soit juste, quand il fait de tels commentaires.

M. Lee: Monsieur le Président, je comprends ce que veut dire le ministre, mais le fait est qu'on avait alors tenté de présenter un avis en ce sens, le même avis qui a été présenté hier. Je suis sûr que la population canadienne peut comprendre la distinction qu'il y a entre un avis de motion et la motion elle-même. Je pense tout de même que cette situation constitue un autre exemple de la tyrannie exercée par la majorité. Nous savons tous que c'est le cas, c'est une tyrannie réglementée. Nous donnons à la majorité, au Parlement, le droit de proposer un programme et de le suivre, mais nous ne lui donnons pas le droit d'écraser la réaction d'une saine opposition, et nous formons une saine opposition.

• (1200)

Ce qui se passe en ce Parlement, comme on le constate de plus en plus, c'est que le gouvernement exerce sa tyrannie de telle manière qu'il ne nous laisse qu'un recours pouvant faire contrepoids, le Sénat. Le gouvernement n'est pas content; il n'aime pas que le Sénat vienne équilibrer la balance. Mais c'est bien ce que fait le Sénat, étant chargé d'exprimer les décisions du gouvernement d'une façon plus pondérée.

Quelqu'un a laissé entendre tantôt que le leader parlementaire du gouvernement était l'homme de paille du premier ministre, qui avait établi son propre programme et que la motion d'attribution de temps dont nous sommes saisis faisait partie de ce programme. Je vois cela d'une autre façon. Je crois que cette fois, l'attribution de temps ne fait pas du tout partie du programme. Je crois d'ailleurs que le gouvernement n'a pas de programme.

Le ministre d'État à la Privatisation est simplement allé rencontrer le Cabinet pour demander à ses collègues: «Pensez-vous qu'on pourrait poursuivre avec le projet de loi sur Petro-Canada?» Ce à quoi les autres ministres ont répondu: «Nous n'avons rien d'autre. John, occupez-vous en et faites-le adopter, parce que nous n'avons rien d'autre à présenter.» Si le gouvernement avait d'autres projets en plan, où sont-ils? Qu'en est-il du projet de loi sur la radiodiffusion, de ceux sur les paiements de transfert aux provinces et sur les conflits d'intérêt pour les députés, où en est la mesure législative